Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE
AU BRESIL

Brasilia, le 25 octobre 2017

Conseil consulaire en formation bourses scolaires
25 octobre 2017 à 09h45 à l'Ambassade de France

Procès-verbal

Participants:

Membres de droit avec voix délibérative :

M. Michel MIRAILLET: Président du conseil consulaire.
M. Gilles PECASSOU : Ministre-conseiller (en représentation du président).
M. Xavier NOËL-BOUTON: Conseiller consulaire.
M. Jean SUBLON: Conseiller consulaire. Mandat à M. Xavier NOËL-BOUTON et participation par visio-conférence.
M. Jean-François DELUCHEY: Conseiller consulaire.

Membres participants avec voix délibérative :

M. Alain BOURDON: Conseiller de coopération et d'action culturelle du poste.
Mme Frédérique JOUBERT: Chef de l'établissement d'enseignement concerné.
M. Thierry PETIT: Représentant d'organisation syndicale – SNES.
M. Franck DORIS : Représentant d'organisation syndicale – SNUIPP.
M. Dominique LOUIS: Représentant ADFE.
M. Guillaume PETITGAS Membre de la communauté française et membre de la Commission électorale.
M. David WILLECOMME: Président APE.

Membres à voix consultative :

M. Samuel BOUCHARD: Chef de la section consulaire.
M. Michel LEMOIGNE: Directeur financier de l'établissement d'enseignement concerné.
M. Marc BOURTHOUMIEU : Directeur de l'école primaire de l'établissement d'enseignement Concerné.
Mme. Anne PICQUET: Agent AFE de la section consulaire.

Ne prenant pas part aux débats :

M. Patrick SONGY : Chargé des affaires sociales.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE
AU BRESIL

Ordre du jour:

- Ouverture de la séance.

- Présentation du conseil consulaire et rappel des principes de fonctionnement et de la composition du conseil.

- Aperçu de la campagne en cours.

- Examen des dossiers individuels.

- Questions diverses.

1. Le conseil consulaire

1.1 Fonctionnement du conseil consulaire

Le président par délégation a, en ouverture, souhaité la bienvenue aux membres présents et rappelé l'organisation de la représentation des Français à l'étranger instituant les conseils consulaires.

Il a rappelé que les trois conseillers consulaires élus pour les circonscriptions de Brasilia, Paramaribo et Recife appartenaient à deux conseils consulaires distincts (Brasilia-Paramaribo et Recife). Il a précisé que chaque conseil consulaire pouvait être réuni selon les quatre types de formation suivants : bourses scolaires, protection et action sociale, emploi et formation professionnelle, sécurité.

1.2 Composition générale du conseil consulaire

De même, le président a fait le point sur la composition générale du conseil concernant le partage des voix délibératives et consultatives et la typologie de ses membres : membres de droit, participant et consultatif.

1.3 Calendrier

Il a été rappelé que le prochain conseil consulaire se tiendrait au cours du premier semestre 2018 à Brasilia en formation : bourses scolaires.

1.4 Quorum

Pour le présent conseil consulaire en formation bourses scolaires siégeant à Brasilia, le président a vérifié la liste des participants et déclaré le quorum atteint, (6 membres sur 11 ayant voix délibératives étaient présents dont 1 en visio-conférence)

2. Le conseil consulaire en formation bourses scolaires

2.1 Aperçu de la campagne en cours

M. Songy, responsable par les affaires-sociales à la section consulaire, a fait le point sur les résultats du premier conseil consulaire en formation bourses scolaires 2017/2018 :

Suite au premier conseil, la commission nationale a validé et modifié certaines quotités. Le montant des bourses accordées pour la première campagne a été de 239 726,32 €.

- 40 dossiers représentant 29 familles ont été instruits en première commission.
- Après avis de la première commission nationale, 5 dossiers (4 familles) ont été proposés au rejet et 3 dossiers (2 familles) ont été ajournés. Sur les dossiers rejetés par la commission nationale, le poste a eu l'autorisation de réviser 2 dossiers.
- Une famille a demandé la révision de quotité accordée par la commission nationale
- Une famille a demandé la réinscription tardive d'un deuxième enfant
- Une nouvelle famille arrivée tardivement demande une bourse pour deux enfants
- Parmi les 32 dossiers auquel une bourse a été accordée par l'AEFE, la commission nationale a décidé de changer la quotité proposée par le conseil consulaire pour 9 dossiers (9 familles déférentes). Ainsi la commission a décidé d'augmenter la quotité de 4 dossiers et de diminuer la quotité de 5 dossiers.

Toutes les familles concernées pendant la première campagne ont étés informées des décisions prises.

- En conclusion, pour cette deuxième période, 7 dossiers ont été mis en révision et sont soumis à l'avis du conseil consulaire et 2 nouveaux dossiers sont présentés.

Cadre budgétaire pour la campagne 2017/2018

M. Songy, a indiqué le montant de l'enveloppe attribuée par l'agence pour ce deuxième conseil de la campagne 2017/2018 : 286 000 €. Les travaux devront se limiter dans le cadre strict du montant de l'enveloppe.

2.2 Tarifs Scolaires

A la demande du président, le proviseur a fait un point sur les tarifs scolaires plus spécifiquement sur les nouveaux tarifs de la classe de PS. Suite à une action en justice menée par 20 familles de PS, un accord valable uniquement pour l'année scolaire 201/2018 a été conclus entre l'APE et les parents concernés. Cet accord prévoit que les tarifs pour la MS seront de 27 070 R$ au lieu de la somme de 37 700 R$ prévus hors de l'adoption du projet de budget.

2.3 Analyse des dossiers et clôture de la séance :

Le conseil a examiné 9 dossiers (6 familles). Un avis a été exprimé pour chacun de ces dossiers.

Le président a tenu à remercier les participants à ce second conseil en formation bourses scolaires et, l'ordre du jour étant épuisé, clos cette séance à 11h00.